

N° D_22_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Objet : Autorisation signature devis modifié IMCNE travaux de rénovation énergétique bâtiment Ecole-Mairie

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

Procuration : 0

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 10 juin 2024

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juin à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Timothée L'HOMEL, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Rémi PECH, Kim VIGNES, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Paul NEVELING

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération N° D_17_2024 en date du 17 avril 2024 concernant le choix de l'entreprise pour le projet de rénovation énergétique du bâtiment Ecole-Mairie-Garderie. Il rappelle également que c'est la proposition de la SARL CHARTIER qui a été choisie.

Il explique ensuite que lors de la première réunion de chantier, il a été proposé de procéder aux modifications suivantes :

- remplacement de l'ensemble des anciens luminaires par des nouveaux à LED

Monsieur le Maire présente donc le devis de la SARL CHARTIER mis à jour avec les modifications susvisées d'un montant HT de 52 926,40 € soit 63 511,68 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- d'APPROUVER et d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis de la SARL CHARTIER mis à jour avec les modifications susvisées d'un montant HT de 52 926,40 € soit 63 511,68 € TTC
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 25 juin 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 25 juin 2024

Dépôt Carcassonne

Date de réception de l'AR: 25/06/2024

011-211102751-20240618-D_22_2024-DE